

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 mai 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Chérif Ben ZINA (CMC-DFK International) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé Exercice clos le 31 décembre 2015 (Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	104 337	94 676
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	290 534	160 591
Créances sur la clientèle	3	3 336 994	3 121 771
Portefeuille-titres commercial	4	1 067 488	1 134 910
Portefeuille d'investissement	5	363 522	322 531
Titres mis en équivalence	6	63 309	71 819
Valeurs immobilisées	7	70 210	69 859
Autres actifs	8	67 644	100 305 (*)
TOTAL ACTIF		5 364 038	5 076 462
PASSIF			
Banque centrale et CCP		680 000	627 000 (*)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	51 017	139 639 (*)
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 845 333	3 526 003
Emprunts et ressources spéciales	11	177 455	188 100
Autres passives	12	45 847	67 852 (*)
TOTAL PASSIF		4 799 652	4 548 594
CAPITAUX PROPRES			
Capital	13	100 000	100 000
Réserves groupe	14	394 857	365 514
Modifications comptables		-	-
Résultats consolidé de l'exercice	14	61 288	55 195
TOTAL CAPITAUX PROPRES		556 145	520 709
Part des minoritaires dans les réserves		6 732	5 497
Part des minoritaires dans le résultat		1 509	1 662
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 364 038	5 076 462

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2015

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2015	31.12.2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	468 774	310 931
Crédits documentaires	288 813	344 720
Actifs donnés en garantie	680 000	627 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 437 587	1 282 651
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	230 315	270 170
Engagements sur titres	611	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	230 926	274 538
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	370 669	1 023 490

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015
(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	15	231 162	216 105 (*)
Commissions (en produits)	16	49 047	48 098
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	66 554	66 894
Revenus du portefeuille d'investissement	18	17 278	12 294
Total produits d'exploitation bancaire		364 041	343 391
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	150 944	158 847 (*)
Commissions encourues		10 098	8 793
Total charges d'exploitation bancaire		161 042	167 640
PRODUIT NET BANCAIRE		202 999	175 751
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(23 645)	(13 022)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 860)	(3 539)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 798	3 649
Autres produits d'exploitation		110	105
Frais de Personnel		(66 180)	(60 521)
Charges générales d'exploitation		(34 459)	(32 592)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 830)	(11 608)
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 933	58 223
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		548	(826)
Impôt sur les bénéfices		(2 588)	(2 192)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		62 797	56 857
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		62 797	56 857
Part des minoritaires		1 509	1 662
RESULTAT NET DU GROUPE		61 288	55 195
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		61 288	55 195

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2015
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2015	Exercice 2014 (*)
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		333 244	315 353
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-165 665	-141 217
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-38 533	-49 684
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-220 577	-441 314
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		354 992	-128 913
Titres de placement		53 173	-22 647
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-64 911	-53 385
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-43 809	-75 623
Impôt sur les sociétés		-2 029	-1 421
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		205 885	-598 851
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		15 690	14 529
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-67 337	-18 195
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-11 435	-13 477
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-63 082	-17 143
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-8 347	-7 514
Augmentation \ diminution ressources spéciales		37 460	-35 390
Dividendes versés		-23 180	-22 180
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		5 933	-65 084
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	-43
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		148 736	-681 078
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-479 248	201 873
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	22	-330 512	-479 248

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2015**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2015, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013..

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,55%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	11,99%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	86,98%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,51%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,47%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,13%

FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	14,16%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,51%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,77%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,54%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,95%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,13%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- **Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;**
- **Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2014.**

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peut affecter la détermination du facteur scalaire : Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- **40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.**
- **70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.**
- **100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.**

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- **des agios réservés ;**
- **des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;**
- **des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;**
- **des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.**

➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 104 337 KDT au 31 décembre 2015 contre 94 670 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 9 661 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Caisse	30 913	28 177
Compte courant BCT	73 399	66 474
Compte courant postal	20	21
Traveller's Chèques	5	4
Total	104 337	94 676

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 290 534 KDT au 31 décembre 2015 contre 160 591 KDT au 31 décembre 2014 soit une augmentation de 129 943 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
DAV auprès des banques	62 717	46 345
Prêts BCT	42 354	-
Prêts interbancaire	25 000	24 000
Prêts en devises	68 964	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	48 881	45 420
C.C.ste de leasing	12 282	7 459
Autres créances	29 334	13 972
Créances rattachées	1 002	42
Total	290 534	160 591

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2015 un solde net de 3 336 994 KDT contre 3 121 771 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 215 223 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Comptes ordinaires débiteurs	426 757	407 942
Portefeuille Escompte	323 641	296 850
Crédits à la clientèle non échus	2 519 046	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	148 274	152 314
Produits à recevoir	20 866	14 919
Produits perçus d'avance	(5 160)	(6 072)
Créances impayées	141 291	150 952
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 574 715	3 315 605

Avances sur placements à terme	14 133	33 098
Créances rattachées sur avances placements à terme	6 431	3 032
Autres valeurs à imputer	-	(67)
Autres créances	7 791	5 736
Total Autres créances	28 355	41 799
Total brut des créances sur la clientèle	3 603 070	3 357 404
A déduire couverture :		
Agios réservés	(55 917)	(46 591)
Provisions	(210 159)	(189 042)
Total Provisions et agios	(266 076)	(235 633)
Total net des créances sur la clientèle	3 336 994	3 121 771

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 1 067 488 KDT contre 1 134 910 KDT à fin 2014, soit une diminution nette de 67 422 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Bons de Trésor	999 157	1 070 266
Décote	(4 558)	(3 422)
Primes	7 465	6 456
Titres de placement	42 028	38 578
Créances et dettes rattachées	23 396	23 032
Total	1 067 488	1 134 910

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 363 522 KDT au 31 décembre 2015 contre 322 531 au 31 décembre 2014, soit une augmentation nette de 40 991 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres d'investissement	110 356	117 778
SICAR Fonds gérés	25 241	11 484
Titres de participations	240 751	205 269
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	14 337	4 973
Total brut du portefeuille d'investissement	392 315	341 134
Provisions	(23 604)	(13 907)
Plus-value réservées	(5 189)	(4 696)
Total provisions et plus-value réservées	(28 793)	(18 603)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	363 522	322 531

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 63 309 KDT à la date du 31 décembre 2015 contre 71 819 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Titres A T L	24 841	24 073
Titres A T I	2 141	2 219
Titres A F C	1 489	1 601
Titres UNIFACTOR	2 874	2 625
Titres Arabia Sicav	4 830	5 410
Titres Sanadett Sicav	22 975	26 887
Titres Axis Trésorerie	462	444
Titres Axis Prudent	106	153
Titres CODIS	540	460
FCP IRADETT 20	89	91
FCP IRADETT 50	129	132
FCP IRADETT 100	113	122
FCP IRADETT CEA	111	104
FCP SALAMETT PLUS	1 878	1 412
FCP SALAMETT CAP	731	6 086
Total Titres mis en équivalence	63 309	71 819

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2015 à 70 210 KDT contre 69 859 KDT au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 351 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.14	Acquisition	Cession	VB au 31.12.15	Amortissements cumulés au 31.12.2015	Reprises 2015	V Nette au 31.12.15
Terrains	4 976	60	0	5 036	0	0	5 036
Immeubles	27 609	190	0	27 799	13 586	0	14 213
Matériels et Mobiliers	7 654	585	152	8 087	5 121	136	3 102
Matériels informatiques	30 651	4 242	0	34 893	25 630	0	9 263
Matériels roulants	9 686	791	976	9 501	6 585	823	3 739
Matériels de sécurité	4 205	179	0	4 384	1 882	0	2 502
Logiciels informatiques	18 012	2 711	0	20 723	16 473	0	4 250
AAI	44 215	1 891	12	46 094	29 448	5	16 651
Autres Immobilisations	6 634	2 967	926	8 675	64	0	8 611
Ecart d'acquisition	3 048	0	205	2 843	0	0	2 843
Total	156 690	13 616	2 271	168 035	98 789	964	70 210

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 67 644 KDT contre 100 305 KDT au 31 décembre 2014, soit une diminution de 32 661 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Crédits & Avances aux Personnels	38 739	30 411
Impôts Actif	3 778	3 889
Impôts différer Actif	644	912
Stocks Imprimés & Fournitures	857	548
Charges à répartir	736	608
Comptes d'attente	22 569	63 599
Crédits pris en charge par l'Etat	321	338
Total	67 644	100 305

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 736 KDT au 31 décembre 2015 contre un montant de 608 KDT à fin 2014 soit une augmentation de 128 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2014	Résorptions cumulées Déc-14	Résorption Exercice 2015	Résorptions cumulées Déc-15	V.Netto Déc 2015
Autres charges à répartir	1 660	585	339	924	736
Total	1 660	585	339	924	736

3.2 PASSIF**Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 51 017 KDT au 31 décembre 2014 à 139 639 KDT au 31 décembre 2015.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	20 545	3 088
Emprunts	30 457	136 316
Dettes rattachées	13	233
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	51 017	139 639

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 845 333 KDT au 31 décembre 2015 contre 3 526 003 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts à vue	1 326 553	1 275 738
Dépôts à Terme	1 533 482	1 360 898
Comptes d'épargne	789 608	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	183 041	142 942
Dettes rattachées	12 649	14 551
Total	3 845 333	3 526 003

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 177 455 KDT au 31 décembre 2015 contre 188 100 KDT au 31 décembre 2014 soit une diminution de 10 645 KDT.

Désignation	31.12.2015	31.12.2014
Dotation FOPRODI	290	290
Dotation FONAPRA	1 644	1 478
Lignes de crédit extérieures	69 522	76 062
Emprunt obligataire	60 107	68 454
Autres ressources	43 200	38 705
Intérêts courus	2 692	3 111
Total	177 455	188 100

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2015 à 45 847 KDT contre 67 852 KDT à fin 2014, soit une diminution de 22 005 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014
Frais liés au Personnel	18 028	16 275
Divers frais à payer	11 482	9 358
Impôts Passifs	12 232	12 231
Provisions pour risques et charges	9 519	9 017
Comptes D'attente	(5 414)	20 971
Total	45 847	67 852

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13: Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 564 386 KDT à fin 2015 contre 527 868 KDT à fin 2014, soit une augmentation de 36 518 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2015 avant affectation	Solde au 31.12.2014 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	394 857	365 514
Modifications Comptables	-	-
Résultat consolidé	61 288	55 195
Total capitaux propres groupe	556 145	520 709
Part des minoritaires dans les réserves	6 732	5 497
Part des minoritaires dans le résultat	1 509	1 662
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	564 386	527 868

Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	61 442	378 382
Arab Tunisian Lease	1 972	7 778
Arab Tunisian Invest	44	291
Arab Tunisian Develop	<u>(3 756)</u>	4 544
A F C	(22)	1 221
UNIFACTOR	384	1 486
Arabia Sicav	72	(2 004)
Sanadett Sicav	948	2 011
Axis Trésorerie	17	245
Axis Prudent	2	74
FCP IRADETT 20	2	17
FCP IRADETT 50	2	57
FCP IRADETT 100	1	42
FCP IRADETT CEA	2	39
FCP SALAMETT PLUS	73	148
FCP SALAMETT CAP	26	372
CODIS	79	154
Total	61 288	394 857

3.4 ETAT DE RESULTAT**Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.**

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 231 162 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 216 105 au cours de l'exercice 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 023	5 950
Intérêts sur crédit CT & MLT	182 060	168 386
Intérêts sur comptes courants débiteurs	44 378	37 414
Profit / Perte vente et achat à terme devises	2 701	4 355
Total	231 162	216 105

Note 16: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 49 097 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 48 098 KDT au cours de l'exercice 2014:

Désignation	2015	2014
Commissions sur comptes et moyens de paiement	26 455	25 529
Commissions sur opérations internationales	2 741	3 797
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 548	8 641
Récupérations et autres commissions	11 303	10 131
Total	49 097	48 098

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 554 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 66 894 KDT au cours de 2014.

Désignation	2015	2014
Produits sur Bons de Trésor	55 327	56 650
Décote sur titres de transactions	(1 646)	(1 238)
Prime sur titres de transactions	2 425	3 142
Produits sur placements	(270)	(90)
Gains sur portefeuille-titres commercial	55 836	58 464
Profit/ Perte sur opérations de change	1 161	1 429
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	45 035	15 089
Profit/ Perte sur position de change à terme	(35 478)	(8 088)
Gains sur opérations financières	10 718	8 430
Total	66 554	66 894

Note 18: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 17 278 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 12 294 KDT au cours de l'exercice 2014:

Désignation	2015	2014
Produits de valeurs mobilières	7 744	6 062
Produits sur participations en portage et fonds gérés	9 534	6 232
Total	17 278	12 294

Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 150 944 KDT au cours de l'exercice 2015 contre un montant de 158 847 KDT au cours de 2014.

Désignation	2015	2014
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	53 225	40 241
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	5 902	6 668
Intérêts sur dépôts à terme	55 888	77 428
Intérêts sur comptes d'épargne	27 431	24 261
Intérêts sur dépôts à vue	8 498	10 249
Total	150 944	158 847

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 23 645 KDT au cours de 2015 contre un montant de 13 022 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	2015	2014
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	27 312	29 237
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	15 789	747
Dotations aux provisions collectives	1 346	(710)
Perte sur créances	2 026	42 605
Reprises provisions	(22 828)	(58 857)
Total	23 645	13 022

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 860 KDT au cours de 2015 contre un montant de 3 539 KDT au cours de 2014 se détaillant ainsi:

Désignation	2015	2014
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 829	4 147
Plus-value sur cession de titres de participations	45	
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 014)	(608)
Total	3 860	3 539

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (330 512) KDT contre un solde de (479 248) KDT au 31 décembre 2014 se détaillant ainsi :

Désignation	2015	2014
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	104 825	93 133
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	74 012	72 517
Titres des sociétés cotées et des sicav	64 790	71 065
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(574 139)	(715 963)
Total	(330 512)	(479 248)

6. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2015, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- La perte sur achat à terme en devises figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » pour (9 971) KDT, a été reclassée sous la rubrique « Intérêts encourus et charges assimilées ».
- Les emprunts BCT figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » pour 627 000, ont été reclassés sous la rubrique « Banque centrale et CCP».
- Les provisions sur autres actifs figurant au 31 décembre 2014 sous la rubrique « Autres Actifs » pour (5 631), ont été reclassés sous la rubrique « Autres passifs».

Les données comparatives au 31/12/2014 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2015	Montant après retraitement 31/12/2015	Variation
Intérêts et revenus assimilés	206 134	216 105	(9 971)
Intérêts encourus et charges assimilées	148 876	158 847	9 971
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	766 639	139 639	(627 000)
Banque centrale et CCP	0	627 000	627 000
Autres Actifs	94 674	100 305	(5 631)
Autres Passifs	62 221	67 852	5 631

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 Mai 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 29 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

FMBZ- KPMG
Moncef BOUSSANOUGUA
ZAMMOURI

CMC- DFK International
Chérif BEN ZINA